

Rapport annuel 2022

Esther Hilfiker, présidente de la SMCB, revient sur l'année 2022, placée sous le signe d'une cohésion encore plus marquée au sein de la communauté des médecins suisses.

Texte : Dr méd. Esther Hilfiker

1.

Éditorial

À l'instar des dernières années, cette rétrospective annuelle débute malheureusement sur un sujet peu réjouissant. Personne ne s'y attendait, et pourtant c'est arrivé en 2022 : une guerre fait rage en Europe, avec de lourdes conséquences à l'échelle mondiale, qui touchent chacun d'entre nous. Après la pandémie de Covid, le monde vit une nouvelle crise. Les conditions heureusement stables dans notre pays renforcent l'espoir de voir le conflit s'achever bientôt.

Dans mon rapport annuel 2022, j'ai le plaisir de revenir à nouveau sur de nombreuses coopérations fructueuses. La cohésion s'est encore renforcée entre les médecins, afin de lutter contre la menace des mesures de maîtrise des coûts prises par le Conseil fédéral. Notre campagne « Médecins et patients – ensemble, les uns pour les autres » lancée en 2019 a été relayée dans tout le pays par de nombreuses sociétés cantonales de médecins et soutenue par la FMH. Nous nous engageons ensemble pour

un système de santé raisonnable. Au cours de l'année écoulée, nous avons également réussi à renforcer une nouvelle fois notre bonne collaboration avec les politiciennes et politiciens cantonaux, notamment lors de notre rencontre de mi-journée. Dans le domaine des formations postgrades concernant l'appréciation de l'aptitude à supporter la détention, nous avons pu mettre en place une coopération fructueuse, qui a fait ses preuves, avec la police cantonale de Berne. Nous avons fait la connaissance des futurs médecins à l'occasion du congrès de carrière medifuture. Nous avons beaucoup apprécié nos échanges étroits et constructifs avec la nouvelle médecin cantonale Barbara Grützmacher ; ensemble, nous cherchons des solutions pour aborder par exemple les problèmes qui résident dans le système d'urgence cantonal, et bien plus encore.

La situation liée au COVID-19 a heureusement pris une direction plus prometteuse pendant l'année écoulée. Après une nouvelle période compliquée au printemps 2022, les choses se sont stabilisées de manière plus durable en été. Pour la première fois, malgré un taux élevé de contaminations à la fin de l'été et en automne, les hôpitaux ne sont pas parvenus à leurs limites de prise en charge des personnes atteintes de COVID-19. Mais la pandémie n'est pas encore terminée. La prudence et la vigilance sont toujours de mise pour protéger les patientes et patients, ainsi que le personnel.

Vous, chers membres de la SMCB, nous avez encore accompagnés et soutenus cette année en nous témoignant votre confiance. Je vous en remercie de tout cœur.

2.

Politique de santé

Ensemble pour un système de santé raisonnable

En 2022, les plans politiques du Conseil fédéral et du Parlement étaient à nouveau concentrés sur de supposées « explosions des coûts ». Le problème de ces mesures proposées pour leur maîtrise : elles sont exclusivement axées sur les frais des prestations médicales, les besoins des patientes et patients en termes de prise en charge sont relégués au second plan. Les plans d'économies constituent donc une menace pour notre excellent système de santé.

VOUS POUVEZ
PAYER UNE PARTIE
DE L'OPÉRATION AVEC
VOS SUPERPOINTS



10M
12

Pendant l'année écoulée, notre campagne de la SMCB «Médecins et patients – ensemble, les uns pour les autres» a été relayée dans tout le pays, par plus de 20 sociétés cantonales de médecins, et également à l'échelle nationale grâce au soutien de la FMH. En particulier les cantons de la Suisse du Nord-Ouest, de la Suisse centrale et de la Suisse orientale, ainsi que la Société des médecins du canton de Zurich, se sont exprimés dans la presse avec des annonces politiques. Pendant l'été et au début de l'automne (jusqu'à la session d'automne des Conseils fédéraux), des annonces politiques sont parues chaque semaine dans la presse du dimanche en Suisse alémanique et romande. Je me réjouis de voir l'évolution de notre campagne lancée il y a trois ans, et j'espère que sous le slogan «Un système de santé raisonnable», elle sera perçue non seulement par les patientes et patients, mais aussi par l'ensemble de la population.

Procédures de consultation

Procédure de consultation CSSS-N au sens des exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans au sens de l'art. 37 al. 1 LAMal en cas d'offre de soins insuffisante constatée

Cette proposition répond au besoin d'action urgent dans les soins de base, la psychiatrie des enfants et adolescents et la psychothérapie des enfants et adolescents. Dans sa réponse à la procédure de consultation, la SMCB a souligné qu'elle saluait la garantie d'exceptions par les cantons *dans ces spécialités*. L'exception à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans dans un établissement fédéral de formation postgrade dans la spécialité concernée devrait aussi pouvoir être exceptionnellement garantie par le canton dans le cas où l'offre de soins est également insuffisante *dans une autre spécialité* de la même région.

Procédure de consultation au sens des modifications de l'OAMal et de l'OPAS : mesures concernant les médicaments

Cette proposition concerne des mesures purement économiques au profit des payeurs de primes en bonne santé, que nous avons fermement refusées en grande partie, mais systématiquement lorsqu'elles s'avéraient désavantageuses pour les patientes et patients. Les trois points principaux que nous critiquons :

1. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) essaie d'imposer par ordonnance un prétendu principe de réduction des coûts des médicaments. Ce principe ne repose toutefois sur aucune base légale, car la loi parle de soins de qualité à des prix aussi bas que possible, et pas de soins quelconques qui doivent coûter le moins cher possible.

2. Il convient toujours d'utiliser généralement les génériques ou biosimilaires disponibles au lieu des originaux. Cependant, la franchise à appliquer dans le cas contraire passe de 20% à 50% en l'absence de raisons médicales pour l'utilisation du princeps. Cette augmentation est disproportionnée et anti-sociale, car elle ne permettra plus qu'aux patientes et patients les plus riches de choisir librement leurs médicaments.
3. Des restrictions sont prévues pour les raisons médicales pouvant justifier exceptionnellement la remise sans franchise du princeps de meilleure qualité mais plus cher, non remplaçable à 100% par le générique ou le biosimilaire (l'OFSP rédigerait une «liste des exceptions à la substitution» après consultation de la Commission fédérale des médicaments CFM). Ces restrictions auraient des conséquences notables sur la qualité de la prise en charge des patientes et patients, et constitueraient une attente à leur liberté de soins.

Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal et OPAS) : transmission de données par les assureurs

La révision provoque une concentration et une accumulation de données auprès de l'OFSP («cimetière de données»), contraire au principe de proportionnalité. Si les assureurs communiquent l'intégralité des données aux autorités, la confiance des patients risque de disparaître. Les données à fournir par les assureurs et les médecins doivent donc être limitées, ou celles-ci doivent être collectées à des fins clairement définies et exhaustives. À cela s'ajoute que les données du relevé MAS sont déjà disponibles auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Révision des directives médico-éthiques de l'ASSM «Collaboration des professions de la santé avec l'industrie»

Nous avons approuvé la proposition sur le fond. Elle reposait en grande partie sur les bases légales pertinentes, dont certaines sont nouvelles. Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec les points sur lesquels l'ASSM allait au-delà de ces bases légales sans raison impérieuse. Il manque selon nous l'attitude libérale nécessaire et la prise en compte de l'aspect de la liberté économique. Nous considérons notamment la définition des conflits d'intérêts comme trop peu précise et incomplète.

Autres consultations ayant reçu une réponse :

- Consultation : rapport final et ordonnance du DFI sur les degrés de couverture
- Consultation des parties prenantes : protocole HTA sur le thème «folate testing»
- Modification de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASup)
- Prise de position sur le «modèle du projet de soins anticipé»



- Procédure de consultation sur les exigences posées à l'intelligence artificielle du point de vue de la FMH
- Niveau cantonal: loi sur l'archivage – conservation d'archives psychiatriques de grande valeur historique
- Niveau cantonal: future évolution de la clinique universitaire de psychiatrie et psychothérapie aux Services psychiatriques universitaire de Berne, Université de Berne, Suisse

Soutien procédure EAE

Au cours de l'année écoulée, le comité de la SMCB a décidé d'assurer la protection juridique d'un membre visé par une procédure EAE injustifiée (garantie de paiement de CHF 10000). L'objectif est d'envoyer un signal en créant un précédent devant le tribunal fédéral.

TARDOC

Le 3 juin 2022, le Conseil fédéral a décidé de manière incompréhensible de rejeter une nouvelle fois le TARDOC. Le tarif TARMED, obsolète et en vigueur depuis 2004, reste ainsi en place. Le TARDOC a été révisé plusieurs fois au sens du Conseil fédéral, et une expertise juridique menée par le Dr éc. HSG Willy Oggier, économiste de la santé, et le Prof. Dr jur. Ueli

Kieser, expert en droit des assurances sociales, conclut que le TARDOC est un système nettement plus évolué que le tarif souhaité par santé-suisse et H+ pour les forfaits ambulatoires, et que le TARDOC regroupe toutes les prestations médicales du spectre ambulatoire.

Modèle de prescription de psychothérapie psychologique depuis le 1^{er} juillet 2022

Le nouveau modèle de prescription est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Il permet désormais aux psychothérapeutes psychologiques de facturer leurs prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En amont du changement de système, la Dre méd. Christine Martin, Société bernoise de psychiatrie et psychothérapie (SBPP), a présenté un exposé concernant le transfert de l'ancien modèle de délégation dans le nouveau modèle de prescription, à l'occasion de notre conférence de la présidence élargie. Depuis, les premières expériences montrent que ce changement pose d'importantes difficultés à toutes les personnes concernées. La coordination entre les médecins de famille, les psychiatres et les psychologues doit être améliorée afin d'éviter au maximum les problèmes de prise en charge.

Charte de la FMH sur la santé des médecins

Après être passée en procédure de consultation en 2021, la charte de la FMH sur la santé des médecins a été approuvée lors de l'assemblée des délégués de la FMH en avril 2022. La SMCB se reconnaît dans les valeurs de cette charte et se dit prête à protéger la santé des médecins.

Livraison de données, enquête permanente sur les coûts (RoKo) et MAS

Les données de facturation saisies par les médecins, les données d'infrastructures des cabinets médicaux (et notamment en cas de hausse des loyers et des frais annexes) et le relevé MAS du Conseil fédéral de la statistique sont et demeurent des piliers importants pour les négociations avec le canton et les partenaires tarifaires. Les membres de la SMCB qui fournissent des données continuent donc d'être récompensés: les membres de catégorie 01 qui fournissent des données de facturation et participent à la RoKo bénéficient d'une réduction de CHF 400 et respectivement CHF 300 sur leur cotisation de membre (max. CHF 700).

3.

Organisation

Augmentation des cotisations régulières de membres

Le 17 mars 2022, l'assemblée des délégués a décidé d'augmenter les cotisations de membres de catégorie 1 de CHF 80, les faisant ainsi passer de CHF 1070 à CHF 1150. Pour la quatrième fois consécutive, la SMCB était dans le rouge en 2021. Cette augmentation avait déjà été abordée par le passé et s'est avérée particulièrement importante pendant l'année écoulée : nous avons fait face à des défis de taille, notamment avec la mise en place du pilotage des admissions. Par ailleurs, la SMCB a pu venir en aide à ses membres avec davantage de ressources financières. Par la fourniture de données (RoKo et données de facturation), les membres de catégorie 1 peuvent réduire leur cotisation à CHF 450. Même si c'est justement la hausse significative de ces réductions (notamment dans le contexte du relevé MAS) qui a provoqué les déficits susmentionnés dans les comptes annuels, l'importance d'une base de données solide pour la représentation des intérêts des médecins justifie le maintien de ces réductions.

Alimentation du fonds dédié aux relations publiques

À leur même assemblée du 17 mars 2022, les délégués ont à nouveau approuvé que le comité cantonal puisse demander CHF 100 aux membres praticiens et CHF 50 aux membres salariés pour alimenter le fonds dédié aux relations publiques en cas de besoin (pas automatiquement). Si les propositions politiques de maîtrise des coûts se retrouvent en difficulté, comme cela semble se profiler, la SMCB veut et doit être capable d'agir et de réagir, tant au niveau cantonal qu'au niveau national par le biais de la FMH.

Révision des statuts

Une révision des statuts de la SMCB a été décidée à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués du 20 octobre 2022. La raison principale de cette révision réside dans la décision de révision des statuts de la FMH, prise par la Chambre médicale en mai 2022. Les

catégories de membres de la SMCB ont été harmonisées avec celles de la FMH. Les catégories se rapportent désormais à l'activité principale des membres, et non plus à l'autorisation de pratiquer. Par ailleurs, les statuts ont été adaptés à plusieurs niveaux à la pratique de longue date, et formulés dans un langage inclusif. Ainsi, la conférence des présidents se nomme désormais la conférence des présidences. La possibilité d'une coprésidence a également été mise en place. Les statuts sont entrés en vigueur au 01.01.2023.

Comité de la SMCB

Le 7 juin 2022, le comité a élu la Dre méd. Rahel Gasser comme représentante de l'ASMACH au comité cantonal de la SMCB. Elle prend la suite de la Dre méd. Anna Meister-Nygren.

Pendant l'année écoulée, nous avons proposé le Dr méd. Eduard Neuenschwander comme juge spécialisé (en plus des Dr méd. François Moll, Roland Brechbühler et Christian Gubler) pour le tribunal arbitral des assurances sociales, où il a été élu par le Grand Conseil.

Le 1^{er} novembre 2022, la nouvelle médecin cantonale Dre méd. Barbara Grützmacher est entrée en fonction à la suite de la Dre méd. Linda Nartey. Je la remercie pour sa coopération déjà très constructive, pragmatique et ciblée depuis l'automne de l'année écoulée, et me réjouis de nos futurs échanges.

À l'occasion de l'assemblée des délégués du 20 octobre 2022, le Dr méd. Jürg Fritsch, Thoune, a été élu au comité. Il succède au Dr méd. Rolf Grunder.

En outre, le Dr méd. Gabor Balas, Ostermundigen, est le nouveau délégué de la Chambre médicale. Il remplace le Dr méd. Beat Gafner. Je félicite ces deux membres pour leur élection et remercie de tout cœur Rolf Grunder et Beat Gafner pour le travail accompli !

Notre secrétariat a également vécu quelques changements au cours de l'année écoulée. Notre collaboratrice de longue date Marie-Therese Zurkinden a pris sa retraite au mois d'octobre, après un engagement remarquable de 40 ans au service de la SMCB. Eliane Zimmermann a repris sa place. Par ailleurs, Judith Dreier, responsable adjointe du secrétariat, nous a rejoints l'année dernière. Après mûre réflexion, la décision a été prise à l'automne d'interrompre de manière effective le contrat de direction du secrétariat résilié par forum|pr au 31 décembre 2022. À compter de 2023, la SMCB engage à nouveau directement la personne responsable du secrétariat (actuellement en



Lors de la traditionnelle rencontre de mi-journée de la SMCB destinée aux membres du Grand Conseil en septembre de l'année de référence, la présidente de la FMH Yvonne Gilli a mis en garde contre les conséquences de l'orientation du Conseil fédéral concernant la politique de santé et a montré comment des graphiques trompeurs suggèrent des «explosions de coûts».
(Photo: Béatrice Devènes)

poste: Barbara Frantzen Roth). Dans le cadre de cette réorganisation, le secrétariat a également changé d'emplacement. Dès le mois de décembre 2022, l'équipe a emménagé dans de nouveaux bureaux, nettement plus spacieux, situés Amtshausgasse 28 à Berne. Les effectifs du secrétariat devraient continuer à augmenter à l'avenir, car les associations professionnelles reçoivent de plus en plus de missions, notamment de la part du canton. Nous allons continuer à travailler avec forum|pr dans le domaine bien établi des relations publiques, du travail médiatique, de doc.be et de la gestion du site Internet. Depuis 2023, le PID de la SMCB est dirigé par Christine Chappuis à la place de Marco Tackenberg.

Statistiques des membres

Membres fin 2022: 4190
(année précédente: 4097)

Dont:

- Cat. 01 «Membre indépendant, engageant sa responsabilité personnelle, avec autorisation de pratiquer»: 2142 (année précédente: 2148)
- Cat. 02 «Membre salarié avec un statut de cadre»: 238 (année précédente: 228)
- Cat. 03 «Membre salarié sans statut de cadre et n'étant pas en formation postgrade»: 102 (année précédente: 102)

- Cat. 04 «Membre en formation postgrade de la FMH»: 12 (année précédente: 11)
- Cat. 05 «Membre domicilié et exerçant à l'étranger»: 12 (année précédente: 13)
- Cat. 06 «Membre ne travaillant actuellement pas comme médecin»: 49 (année précédente: 46)
- Cat. 07 «Membre honoraire après cessation définitive de l'activité»: 671 (année précédente: 575)
- Cat. 09 «Membre honoraire après 40 ans d'affiliation ordinaire à la FMH»: 634 (année précédente: 655)
- Cat. 20 «Membre résidant en dehors du canton»: 111 (année précédente: 97)
- Cat. 21 «Membre salarié avec un statut de cadre» (base AMDHS): 103 (année précédente: 102)

Autres catégories: 116

Remarque importante: à partir de 2023, la dénomination des catégories des membres de la SMCB est adaptée aux catégories de membres de la FMH.

En mémoire de Daniel Marth

Nous avons reçu une triste nouvelle à la fin de l'année: le docteur Daniel Marth est décédé soudainement le 8 novembre 2022. Il avait 67 ans. Avec lui, nous avons perdu un membre



Le docteur Daniel Marth est décédé soudainement le 8 novembre 2022. Il avait 67 ans. Avec lui, nous avons perdu un membre de longue date de notre comité cantonal, très apprécié et méritant. (Photo: mise à dispo.)

de longue date de notre comité cantonal, très apprécié et méritant. Daniel Marth était une personne calme et sensible. Il était toujours à l'écoute de nos doléances, constamment prêt à aider et à s'engager. Nous sommes profondément peiné que notre cher collègue du Comité nous ait été arraché dans la fleur de l'âge. Il laisse aussi un grand vide au sein de la SMCB. Nous garderons de Daniel Marth un souvenir empreint de reconnaissance.

4.

Réseaux/ lobbying

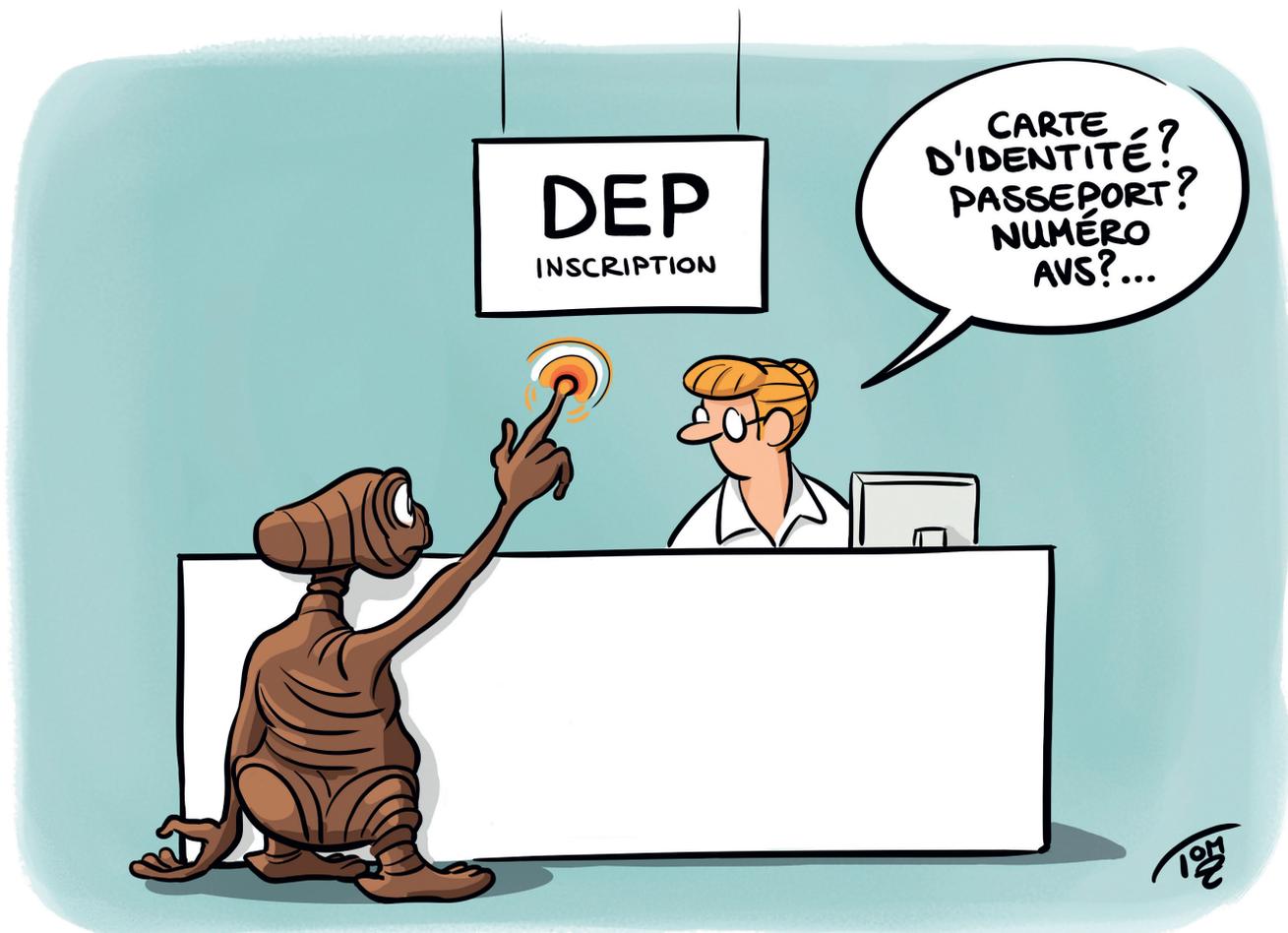
Rencontres de mi-journée destinées aux membres du Grand Conseil

Au mois de septembre de l'année dernière, nous avons organisé notre traditionnelle rencontre de mi-journée destinée aux membres du Grand Conseil sur le thème «Ensemble pour un système de santé raisonnable». Yvonne Gilli, présidente de la FMH, était invitée

comme intervenante. Elle a averti des conséquences de l'orientation du Conseil fédéral et a pointé du doigt la politique menée, consistant à laisser croire à des «explosions des coûts» avec des graphiques fallacieux. Mme Gilli plaide pour une approche nuancée : les primes ont certes augmenté au cours des dernières années, mais les revenus des ménages également. En moyenne, les ménages peuvent aujourd'hui mettre plus d'argent de côté qu'il y a 20 ans. Pour Mme Gilli, ce n'est pas à cela que ressemble une explosion des coûts.

Medifuture

Le 5 novembre 2022, plus de 400 futurs et jeunes médecins se sont rendus au congrès de carrière medifuture pour se renseigner sur leurs possibilités de carrière. La SMCB était également présente avec son stand, où elle hébergeait l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM) et le TrustCenter des médecins PonteNova. Outre les précieux éclairages apportés sur la diversité de la médecine de famille, nous voulons aussi que nos jeunes collègues comprennent rapidement l'importance d'une collecte de données effectuée par les médecins. Même si le nouveau format du congrès éloigne quelque peu le flux de visiteurs des exposants, la demande des intéressés reste heureusement au même niveau.



Les soins intégrés dans l'arc jurassien

À l'automne de l'année écoulée, la SMCB a suivi avec intérêt l'annonce du nouveau système de soins intégrés «Réseau de l'Arc» dans le Jura bernois. Suivant le modèle californien, ce système doit permettre d'obtenir toutes les prestations de santé auprès d'une seule et même entité. Comme je l'avais déjà souligné dans mon éditorial du doc.be 1/23, la SMCB peut soutenir en principe les projets innovants, à condition que la qualité et la prise en charge des patients soient garanties.

La SMCB dans les médias

Au cours de l'année écoulée, la SMCB a fait son apparition dans les médias suivants: au début de l'année, dans les journaux des éditions Tamedia (et notamment le «Bund» et le «Tagesanzeiger»), nous avons mis en garde contre le comportement irresponsable qui consiste à contracter volontairement le COVID-19 afin d'obtenir le certificat Covid (16 janvier 2022). En parallèle, nous avons pris position dans le «Bund» au sujet d'un cabinet médical bernois qui refuse de pratiquer la vaccination contre le COVID-19. Le 21 février 2022, dans le «Bieler Tagblatt», nous avons procédé avec le BIHAM à une estimation de la pénurie de médecins de famille dans la région du Seeland, et renvoyé à l'étude

Workforce de Berne 2020–2025. Nous avons également présenté l'étude CMA du BIHAM dans le «Bieler Tagblatt» et dans le «Bund», où Adrian Göldlin, membre de la SMCB, a été cité le 2 août 2022 avec son cabinet comme exemple de collaboration réussie avec une CMA – recevant de nombreux échos positifs. Enfin, nous avons pu répondre à BärnToday à l'automne de l'année écoulée, au sujet du risque ou non de maladies lorsque le chauffage est baissé au bureau. (non, le froid seul ne provoque pas de rhume.)

5.

Tâches/projets

IG-BeHealth/DEP

Le dossier électronique du patient (DEP) reste un sujet d'actualité brûlant! Le DEP doit être introduit progressivement en Suisse depuis 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les nouveaux cabinets médicaux de Suisse sont tenus d'adhérer à une communauté ou une communauté de référence (c'est-à-dire un lieu d'archivage

décentralisé pour les informations sauvegardées dans le DEP). L'attestation d'adhésion constitue la base de l'admission pour adresser les factures à l'AOS et doit être envoyée au canton. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) l'examine et remet l'autorisation sous la forme d'une décision susceptible de recours.

Le 7 avril 2022, le Conseil fédéral a lancé une révision complète de la loi fédérale sur le DEP et décidé que tous les professionnels de santé exerçant en ambulatoire devaient être obligés de tenir un DEP. Mais la Confédération n'a pas encore avancé au sujet du DEP. Nous avons toujours des réserves en ce qui concerne l'évolution du DEP sous sa forme actuelle. Trop de questions qui touchent directement les médecins ne sont pas résolues. La condition essentielle à la mise en place du DEP est l'identité électronique (E-ID), rejetée par la population. Les patients doivent pouvoir être identifiés par voie électronique, sans quoi les projets des politiciens ne pourront guère être appliqués. Par ailleurs, trop peu de médecins sont actuellement représentés dans les différents organes d'eHealth Suisse, le centre de compétences et de coordination de la Confédération et des cantons.

L'ancien président de la SMCB Beat Gafner travaille avec attention et compétence sur le dossier DEP et tient régulièrement des exposés à nos conférences des présidences au sujet des

dernières évolutions et de leurs conséquences pour les médecins. Lui et le vice-président Rainer Felber observent le paysage du DEP et la numérisation d'un œil attentif, et je les en remercie tous les deux de tout cœur.

Assistanat au cabinet médical

La période de quatre ans du programme d'assistanat au cabinet médical du canton de Berne devait expirer à la fin de l'année 2022. La SMCB, le BIHAM et l'association des médecins de famille et de l'enfance bernois (VBHK) ont largement contribué à ce que le Conseil d'État demande au Grand Conseil de prolonger non seulement le programme, mais aussi de le faire évoluer. Nous avons pu nous reposer pour cela sur l'étude Workforce de Berne 2020–2025, qui met clairement en évidence la pénurie de médecins de famille. La demande du Conseil d'État comprend une augmentation de CHF 281 000.– par an; rapportée aux quatre ans du programme, cette somme correspond à une extension de plus d'1 million de CHF. Les médecins jouent aussi un rôle dans cette évolution: les maîtres de stages prennent en charge une part plus importante des coûts salariaux, notamment pour les 10 postes supplémentaires d'assistanat au cabinet médical.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, début de la nouvelle période de financement du programme d'assistanat au cabinet médical, la SMCB est représentée par le Dr méd. Samuel Leuenberger au comité en charge du programme. Il succède au vice-président Rainer Felber, qui a participé à sa création. Je remercie Rainer pour l'accompagnement pendant toutes ces années et pour avoir accompli un travail inestimable dans le programme d'assistanat au cabinet médical.

Service médical d'urgence ambulatoire

Lors de l'année écoulée, le service médical d'urgence ambulatoire du canton de Berne a fait une nouvelle fois l'objet de débats animés au sein de plusieurs de nos organes. En 2017, après une analyse détaillée, la décision avait été prise de laisser en principe la responsabilité du service d'urgence entre les mains des cercles médicaux. Différentes solutions sont donc actuellement appliquées dans les différents cercles, et chacune apporte son lot de difficultés. Le service «Mobile Ärzte» ayant été résilié dans différentes régions pendant l'année, il a une nouvelle fois fallu trouver rapidement une solution locale pour la réorganisation du service d'urgence.

Nous sommes également familiers des problèmes liés aux nouveaux modèles d'habitat

et de vie des médecins, difficilement conciliables avec le service d'urgence. Des réformes structurelles s'imposent. Nous avons donc mené des échanges étroits avec le canton au cours de l'année écoulée pour discuter de diverses approches et projets pilotes; nous sommes actuellement en train de les améliorer. MEDPHONE, la centrale d'appels d'urgence des médecins, constitue un pilier du service d'urgence et du tri.

Quelle que soit la prochaine solution pour le service d'urgence, nous tenons à ce que les volontaires puissent continuer à assurer le service d'urgence inscrit dans la loi sur la santé. Les médecins de famille possèdent des connaissances spécialisées vastes et approfondies, qui leur permettent de fournir un service d'urgence de qualité. Notre mission principale consiste à prendre en charge les patients, et ce sont les médecins de famille qui sont les plus proches d'eux. Si les médecins sont là pour les patients, ils ont de bonnes chances de voir les patients prendre position pour eux aux moments cruciaux. Et justement dans les enjeux politiques!

Étude CMA

L'étude «Comparaison de cabinets avec et sans coordinatrices et coordinateurs en médecine ambulatoire (CMA) dans la prise en charge de patients atteints de diabète de type 2», lancée en 2017 par le BIHAM après la journée de réflexion de la SMCB et soutenue par un large public, a fait beaucoup de vagues – et c'est une bonne nouvelle. L'étude a été approuvée par Swiss Medical Weekly et l'association VBHK a récompensé l'article d'Anna-Katharina Ansorg (BIHAM) avec son prix destiné à la relève. L'étude a eu lieu sous la direction de Sven Streit; Rainer Felber et moi-même en étions coauteurs.

Les résultats de l'étude ont été publiés presque en même temps, fin juin 2022, sur différents canaux scientifiques et politiques (professionnels) dans toute la Suisse (Swiss Medical Weekly, Bulletin des médecins suisses BMS, doc.be). Une vidéo a également été tournée à ce sujet et la SMCB a envoyé un communiqué de presse le 24 juin.

Les résultats de l'étude CMA se font également entendre au-delà des frontières du canton. Les voix demandant des positions tarifaires CMA (prestations non médicales) dans le tarif médical sont plus fortes que jamais; la FMH les a intégrées depuis longtemps aux négociations sur le TARDOC. Même le Conseil fédéral a souligné, dans un rapport sur la mise en place de l'examen spécialisé pour les coordinatrices et coordinateurs en médecine



Après le grand succès des premières éditions en 2019, la SMCB a proposé à l'automne 2022 trois nouvelles dates de formation continue avec la police cantonale et la Dre méd. Bidisha Chatterjee, médecin (de prison) expérimentée. (Photo: Keystone)

ambulatoire, que la formation postgrade de CMA répondait aux attentes des médecins. Le rapport cite également l'estimation de l'étude du BIHAM (rendue possible grâce à la SMCB et deux grandes caisses d'assurance maladie) et mentionne que le fait d'engager des CMA dans les cabinets médicaux peut contribuer au maintien de la qualité des soins.

Rainer Felber et moi-même nous réjouissons particulièrement de cette action bien concertée et du succès de ce projet reposant sur une large base, car il s'agit d'un exemple d'interprofessionnalité mise en pratique – et, comme je souhaite le souligner une nouvelle fois, du résultat direct de la journée de réflexion de la SMCB.

Atelier SMCB, FMH, Obsan pour la recherche sur les services de santé

L'atelier pour la recherche sur les services de santé organisé par la SMCB, la FMH, le BIHAM et l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) s'est tenu le 14 février 2022 sous la forme d'une conférence Zoom. Le but de cet atelier était de comparer et de plausibiliser les résultats de l'enquête de la SMCB sur les services de santé, de la nouvelle méthode de l'Obsan pour recenser la densité de l'offre de soins et l'étude Workforce de Berne 2020–2025 du BIHAM. Cette rencontre fut très constructive et le projet sera poursuivi,

notamment en ce qui concerne une collecte de données efficace comme base pour le pilotage des admissions. D'éventuelles publications à ce sujet sont en cours de discussion. La médecin cantonale Barbara Grützmacher a également proposé la collaboration nécessaire de la part du canton, pour qu'il soit possible de s'appuyer ensemble sur des données fiables.

Projet pilote dans le domaine de la télémédecine

Au début de l'année écoulée, nous avons lancé le projet de dresser un bilan de la situation de la télémédecine dans le canton de Berne. En collaboration avec le Prof. Dr méd. Thomas Sauter (clinique universitaire de médecine d'urgence), qui occupe la première chaire de télémédecine dans l'espace germanophone, les médecins bernois vont être interrogés au sujet de leurs besoins concernant la prise en charge télé-médicale.

Les membres de la SMCB (généralistes et psychiatres) seront consultés via l'outil de l'enquête sur les services de santé. Des patientes et patients de la clinique universitaire de médecine d'urgence, mais aussi de cabinets de médecine de famille et d'un centre de télémédecine, seront ensuite également interrogés à ce sujet. Une demande de cofinancement a été envoyée à une fondation. Un courrier de soutien de la BIHAM, par le Prof. Dr méd.

Aristomenis Exadaktylos et le BIHAM, a déjà été rédigé. Rainer Felber représente la SMCB au sein de l'équipe du projet. Sur la base de ces sondages, un projet pilote dans le domaine de la télémédecine doit ensuite être lancé dans le canton de Berne.

Les avis des médecins sont divisés en ce qui concerne les offres de télémédecine. Ce projet clé d'interrogation des membres est donc important pour dresser le bilan de la situation. Nous verrons alors quels niveaux nécessitent du soutien et des investissements. Cet état des lieux nous aidera également à faire part de nos besoins aux politiciens et politiciennes.

6.

Formation

BETAKLI

La prochaine édition des traditionnelles journées bernoises de la clinique (BETAKLI) se tiendra du 23 au 26 octobre 2024. L'interruption du rythme habituel de 3 ans (les dernières BETAKLI ont eu lieu en 2017) est due à la pandémie d'une part (annulation en 2020), et d'autre part aux vastes projets de construction et de déménagement prévus.

Événement de formation continue sur l'appréciation de l'aptitude à supporter la détention

Après le grand succès des premières éditions en 2019, nous avons proposé à l'automne 2022 trois nouvelles dates de formation continue sur l'appréciation de l'aptitude à supporter la détention, avec la police cantonale et la Dre méd. Bidisha Chatterjee, médecin (de prison) expérimentée. L'un des événements s'est tenu au poste de police de Berne, les deux autres (dont un en français) au commissariat de Bienna. Comme en 2019, ces formations étaient ouvertes à tous les médecins intéressés dans le canton de Berne, mais s'adressaient en premier lieu à ceux qui participent au service médical d'urgence ambulatoire. Cette formation n'est pas obligatoire pour pouvoir réaliser une appréciation de l'aptitude à supporter la détention. Les retours positifs sur les formations nous motivent à organiser à nouveau des événements à ce sujet l'année prochaine. Nous sommes ravis d'avoir vu le projet pilote, mené

avec la police cantonale et ayant expiré à la fin de l'année, déboucher sur une collaboration définitive.

7.

Merci beaucoup!

Je souhaite remercier ici une nouvelle fois tous ceux qui se sont engagés au cours de l'année dernière pour les intérêts de la SMCB, que ce soit à l'échelle locale, cantonale ou nationale. Un grand merci aux deux vice-présidents, Rainer Felber et François Moll, qui me soutiennent efficacement, et ce presque tous les jours. Je remercie également de tout cœur notre secrétaire, Thomas Eichenberger, maestro national des enjeux juridiques dans le domaine de la santé, qui se tient aux côtés de la SMCB avec ses conseils compétents et ses actions engagées. Lui aussi a accompli un travail de titan dans la réorganisation du secrétariat! Avec leur grande empathie et leur engagement inépuisable, le couple de médiateurs Helene et Beat Baur résolvent les conflits entre les médecins et les patientes et patients: leur travail revêt une valeur inestimable pour la SMCB! Et merci beaucoup à toute l'équipe du secrétariat, qui se tient chaque jour à la disposition de nos membres. Comme mentionné au point 3, Barbara Frantzen Roth, responsable du secrétariat, nous a quittés à la fin de l'année écoulée. Je la remercie également pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour l'avenir. Marco Tackenberg, responsable du service de presse et d'information, s'est fixé de nouvelles priorités et a annoncé sa démission fin 2022. Je le remercie de tout cœur, ainsi que son équipe, pour leur soutien professionnel de longue date, et me réjouis de notre future collaboration avec Christine Chappuis.